62e ANNEE. — N° 111 MERCREDI 20 SEPTEMBRE 1922

10 c. **Journal du Lot** 10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— d° —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'attitude de M. Poincaré jugée en Amérique. — La Grèce après la défaite. — Le règlement de la question d'Orient. — Les inscrits maritime ont fait preuve de sagesse et de bon sens.

Un grand journal américain, la *New York Tribune* — qui reflète souvent les opinions du président Harding — vient de publier les lignes suivantes :

« La note adressée par M. Raymond Poincaré à la Grande-Bretagne a une allure de construction et de véritable commandement (real leadership) qui est la bienvenue. Jusqu'ici, toutes les négociations et toutes les conférences, qui ont eu lieu au sujet des réparations, ont été conduites selon un plan mesquin qui a rendu toute solution réelle impossible. M. Poincaré a élargi le débat et l'a élevé à un niveau d'où on peut enfin apercevoir une chance de solution.

Par-dessus tout, la note de M. Raymond Poincaré offre un contraste frappant avec la malheureuse note de M. Balfour qui a rendu inutile la conférence de Londres et empêché un arrangement quand un arrangement était possible. M. Lloyd George avait alors sa chance de ramener l'Europe à la sagesse à la santé ; c'est maintenant M. Poincaré qui prend la tête et c'est la France qui mène l'Europe.

Personne ne saurait mettre en doute le désir de notre pays de coopérer à un règlement final, dès qu'on aurait fait litière des mesquineries politiques. *C'est un secret public que M. Harding n'a attendu que l'heure favorable pour jouer son rôle. Cette heure semble maintenant être très proche.* »

Souhaitons que cette information soit exacte. Si le Président américain voulait joindre ses efforts aux nôtres, nul doute que la situation générale se trouverait rapidement améliorée.

⁂

Le correspondant du *Temps* à Athènes, donne de très intéressants détails sur la situation du pays après la défaite.

C'est la France que le gouvernement constantinien veut rendre responsable du désastre !...

Un des plus ardents journaux royalistes, le *Scrip*, a osé écrire récemment un article odieux dans lequel on lit : « Au jeu malhonnête et lâche auquel a recours la France, cette grande puissance en décadence, la Grèce n'a répondu jusqu'ici qu'en respectant l'alliance et en continuant à donner l'hospitalité à des officiers français sur son territoire. La Grèce a toujours été petite et naïve. Un seul jour elle a été grande : le 1er décembre 1916, (jour du massacre des marins français et anglais.) »

Dans le cabinet actuel, il y aurait quelques éléments moins hostiles à l'Entente, mais tous sont d'accord sur un point, dit notre confrère : c'est que le nouveau ministère est et doit rester un cabinet de parti, qu'il ne doit ni tenter ni vouloir aucune liaison avec le parti venizeliste, qui est pourtant à la fois le plus puisssant par le nombre et le plus patriote, que les dangers de la patrie ne doivent compter pour rien en face des intérêts de politique intérieure. M. Calogeropoulos, qui détient le portefeuille des affaires étrangères, était, durant ces derniers mois, un de ceux qui ne cachaient pas leur pessimisme mais il déclarait aussi que, quelque graves que fussent les circonstances, rien ne pourrait le déterminer à oublier ses rancunes personnelles contre M. Venizelos. Qu'attendre de pareils hommes ? Quelque étrange que cela puisse paraître, le nouveau cabinet a été composé, non pas pour faire face à une situation extérieure angoissante mais pour faire face aux agitations intérieures. C'est à cette considération qu'est due l'entrée de M. Boussios dans le gouvernement, cet homme politique ayant une influence considérable sur les populations de Macédoine, et la Macédoine étant en ce moment en pleine effervescence.

Du côté des venizelistes il y a eu, comme toujours, plus de sagesse. Ils se sont surtout attachés à faire ressortir deux choses : la nécessité d'un mouvement d'union nationale, qui aurait dû se manifester immédiatement dans la composition du nouveau ministère ; et, d'autre part, la nécessité impérieuse d'une réconciliation sincère entre la Grèce et la France. Les journaux libéraux n'ont pas manqué de mettre en lumière l'influence décisive que peut apporter dans un conflit l'attitude de la France, et ils attribuent une grande part de la défaite de la Grèce à l'hostilité, latente ou ouverte, que la France témoigne à la Grèce constantinienne. L'un des plus importants d'entre eux, l'*Eleftheron Vima*, dans un article émouvant, vient de rappeler comment l'intervention française a sauvé la Pologne, en juillet 1920, alors que les armées russes étaient aux portes de Varsovie. Une intervention analogue eût sauvé la Grèce, pense-t-il. Mais ce que le journal athénien ne dit pas, ce qu'il ne peut pas dire, ce qu'il peut seulement laisser entendre, c'est qu'une réconciliation avec la France ne peut se faire que si la Grèce donne des gages décisifs. Ces gages-là, tout le monde les connaît, tout le monde y pense, mais personne ne peut les formuler à haute voix. —

⁂

En attendant que les Hellènes bien inspirés chassent le monarque qui a mené le pays à la catastrophe, il faut régler le conflit d'Orient si on veut mettre fin à l'incendie. Ce règlement n'est possible que par une action commune et énergique de l'Entente.

Or, dit notre confrère de « l'Echo de Paris », la politique française se trouve en présence de deux tendances : l'Italie, qui demande la réunion immédiate d'une conférence pour traiter de la paix gréco-turque ; l'Angleterre, qui croit préférable d'ajourner cette conférence. L'attitude de la France est déterminée par les considérations suivantes : elle est désireuse de provoquer la conclusion de la paix aussi promptement que possible ; mais elle croit, d'une part, que les victoires turques doivent avoir comme conséquence une modification des conditions envisagées au mois de mars ; d'autre part, qu'en l'état actuel d'exaltation où leurs succès ont porté les Turcs, il est bien difficile de les supposer disposés à faire les concessions indispensables.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement français estime qu'il importe de montrer aux Turcs que les Alliés sont fermement unis sur la question de la liberté des Détroits. C'est pour cela qu'il a approuvé les mesures prises par les autorités de Constantinople, en vue de faire occuper la zone neutre par des contingents alliés. D'ailleurs ces contingents, dont les effectifs avaient été grossis il y a six semaines, en vue de résister à une attaque possible des Grecs, seraient évidemment hors d'état de résister à l'armée turque victorieuse. C'est donc un effet purement moral qu'on attend de leur présence. Rien ne fait croire que cet effet ne soit pas suffisant et que les Turcs songent à pénétrer dans la zone neutre.

Le gouvernement français, s'il a cru devoir, par cette attitude, montrer son accord avec les Alliés, pense, d'autre part qu'il convient, dans la mesure du possible, d'éviter à l'amour-propre turc tout froissement. Aussi a-t-il donné des instructions pour que les territoires occupés en Asie soient évacués aussitôt que possible.

Tel est le double principe qui dirige toute notre politique en Orient : volonté de rester fidèle à nos alliances ; volonté de maintenir et de resserer les liens d'intérêt et de sympathie que nous avons heureusement renoués avec les Turcs.

⁂

Les inscrits maritimes ont fait samedi une grève de 23 heures pour protester contre le décret ministériel qui modifie la journée de 8 heures :

Un grand régional publie des détails sur cette manifestation.

Il donne comme titre général à son article :

« Dans tous les ports, les gens de mer ont mis sac à terre ».

Suivent les détails coupés par de nombreux sous titres. Les voici :

A Port Vendres. — Le travail arrêté à Marseille. — Toulon s'en *désintéresse*. — *Rien de changé à La Rochelle. — Les équipages au complet à Nantes. — Saint-Nazaire chôme partiellement. — A Lorient les navires étaient en mer. — Brest n'obéit pas. — Ceux de Cherbourg font la sourde oreille.* — L'ordre de grève au Havre. —*Pas de défection à Calais.* — A Dunkerque les p. et ch. suivent le mouvement. — Le travail a repris à Alger. — A Cette. — *Les pêcheurs de Dieppe contre la grève.*

Il n'apparaît pas que le résultat réel soit conforme à l'idée que donnait au lecteur le titre général !...

Les inscrits maritimes ont fait preuve de sagesse et de bon sens. Il faut les féliciter. Les marins français n'ont pas d'autres moyens de sauver notre marine marchande, que de travailler comme on le fait dans les ports étrangers.

INFORMATIONS

La coopération économique franco-allemande

On mande de Stuttgard qu'un nouvel accord au sujet des livraisons allemandes a été conclu dans le Wurtemberg entre un groupe d'intéressés français et des industriels allemands.

On signale, d'autre part, qu'un contrat a été passé ces jours derniers, entre les grosses maisons de produits chimiques allemandes et des industriels français.

Le Consortium des fabriques d'aniline participe pour une large part à cet accord.

Le mariage de l'ex-kaiser

Malgré l'opposition des membres de sa famille, l'ex-empereur Guillaume serait déterminé à épouser la veuve du prince de Schonaich-Carolath.

On s'attend même à ce que les fiançailles soient annoncées prochainement.

Le mariage aura lieu en octobre.

La princesse est mère de cinq enfants, dont l'aîné est un garçon de 15 ans.

Les mémoires de M. Lloyd Georges

Le « Chicago Tribune » et le « New-York Times » annoncent qu'ils ont obtenu, moyennant la somme de 90.000 livres sterling, soit près de 5 millions et demi de francs, le droit de publication en Amérique du livre que M. Lloyd George va publier sur la guerre.

La dernière armée grecque est capturée par les Turcs

D'après les dernières nouvelles du front, la dernière armée grecque qui se trouvait en Asie Mineure vient d'être capturée par l'armée nationaliste.

Le total de ses soldats atteint environ 7.000.

Cette armée était placés sous les ordres du général Detroadis.

780 millions de dégâts

Le montant total des dégâts causés par l'incendie de Smyrne s'élève à 780 millions de francs. dont 65 millions à la propriété américaine.

Le chiffre des prisonniers grecs

Une note officieuse déclare que les nouvelles d'après lesquelles les Turcs se seraient emparés de 1.000 canons, 8.000 mitrailleuses et auraient capturé 100.000 soldats grecs sont absolument fantaisistes, car le total des troupes du groupe sud d'Asie Mineure n'atteignait pas 100.000 hommes. Les Turcs n'ont pas capturé le dixième de ces effectifs.

Les Soviets refusent de recevoir la mission d'enquête Américaine

M. Tchitcherine vient de notifier à l'ambassadeur des Etats-Unis à Berlin que le gouvernement soviétique ne saurait consentir à l'envoi en Russie d'une commission d'enquête officielle aussi longtemps que l'Amérique refusera de recevoir une délégation russe.

M. Tchitcherine déclara que les Soviets n'empêcheront cependant pas l'entrée en Russie de particuliers qui désireraient recueillir des informations d'ordre commercial et économique.

Ford ferme ses usines

M. Henri Ford, le constructeur d'automobiles américain a ordonné la fermeture de ses usines, étant donné que le charbon qui lui est nécessaire lui est, dit-il, vendu à des prix exorbitants.

Il déclare cependant qu'il n'y a pas pénurie de charbon, mais qu'il se refuse à être volé.

On estime que 100.000 ouvriers vont être mis sur le pavé.

Un concurrent du radium

La *Gazette de Bruxelles* dit qu'on vient de découvrir, au Congo, un nouveau métal, rival du radium, de la couleur d'un diamant et de teinte jaunâtre.

Il a la propriété d'émettre des radiations aussi actives et puissantes que celles du radium.

Le budget de 1923

M. Léon Archimbaud, député de la Drôme, a déposé un amendement à la loi de finances de 1923 portant de 50 0/0 à 80 0/0 le taux de prélèvement de l'Etat sur la recette brute des jeux dans les casinos lorsque cette recette dépasse 5 millions de francs.

CHRONIQUE LOCALE

DANS DEUX ANS ??

Les journaux, de temps à autre, reparlent de notre monnaie divisionnaire et naturellement des petites coupures.

C'est ainsi qu'on peut lire que les petites coupures sont en voie de disparition à Paris. A leur place on voit de plus en plus circuler les jetons métalliques et l'on peut espérer que, dans un avenir rapproché, les vignettes de la Chambre de commerce auront définitivement, à Paris tout au moins, cédé la place à la nouvelle monnaie divisionnaire.

Les bureaux de la rue Feydeau, où s'effectue l'échange des coupures hors d'usage, ont déjà envoyé au pilon plus de 60 millions de petits billets et continuent à raison de plus de 100.000 francs par jour à restituer en jetons de bronze d'aluminium les vignettes défraîchies qu'on leur apporte.

Cette question de suppression de petites coupures, c'est un peu comme la question des maladies, des blessures, de la mort de Lénine.

Il n'y a pas une région où, périodiquement, quelqu'un de « qualifié » fait annoncer que les petites coupures auront vécu, la semaine après la dernière semaine de tel mois.

Voilà quelques années que cela dure et serait bien fin qui pourrait affirmer que cela ne durera pas encore longtemps.

Ne nous plaignons pas trop, cependant. Les journaux annoncent que Paris va être débarrassé des sales petits papiers : eh bien ! attendons ce moment-là, parce qu'alors, inévitablement, viendra le tour de la province d'avoir de la monnaie divisionnaire plus commode et surtout moins sale.

On prétend que la fin des petites coupures serait avril pour Paris et la banlieue : comme la province est toujours en retard de 2 ans sur Paris, — voyez les modes, par exemple, et Lisette, la scie du jour — il y a des chances pour que la circulation en province des petites coupures, dure encore deux ans.

Dans quel état seront-elles, grands dieux, à cette époque où, pourtant, l'hygiène est si préconisée par le monde médical, voire administratif, ce qui n'empêche pas que les rues sont encombrées chaque jour par des amas d'ordures ménagères et de crottin.

Encore deux ans ? Attendons : si nous sommes encore de ce monde, nous saluerons avec plaisir la nouvelle monnaie.

Mais d'ici là, ne pourrait-on pas, de temps à autre, faire rentrer les coupures les plus sales, les plus bourrées de microbes ?

LOUIS BONNET.

Mutations

M. Berrié, sous-lieutenant de réserve au 37e d'infanterie ; M. Bastit, sous-lieutenant de réserve au 168e ; M. Gobé, lieutenant de réserve au 32e, Radet, lieutenant de réserve au 135e d'infanterie, passent au 7e.

Ecole de St-Cyr

Parmi les candidats reçus au concours d'admission à l'Ecole militaire de St-Cyr, nous relevons avec plaisir, le nom de notre jeune compariote, M. Deshorties, ancien élève du lycée Gambetta, qui a été reçu avec le numéro 241. Nos félicitations.

Service vicinal

M. Jean Carbonel, cantonnier à Espagnac, est nommé chef cantonnier de 3e classe, en résidence à Livernon, en remplacement de M. Lagane, appelé à une autre destination.

M. Paul Lafon, est nommé cantonnier de 5e classe sur le chemin de grande communication numéro 12, en résidence à Lhospitalet, en remplacement de M. Soubrié, retraité.

M. Jean Jarlan est nommé cantonnier de 5e classe sur le chemin de grande communication numéro 33, en résidence à Vers (emploi créé).

M. Charles Jarguel est nommé cantonnier de 5e classe sur le chemin de grande communication numéro 1, en résidence à Soucirac (emploi créé).

Mairie de Cahors

Communiqué

En raison de difficultés d'organisation le bal projeté par la municipalité dans les salons de l'Hôtel de ville pour la soirée du 30 septembre courant n'aura pas lieu.

Il sera remplacé par une grande soirée de gala donnée au théâtre et dont le programme sera incessamment publié.

Société d'agriculture du Lot

La Société d'Agriculture du Lot, s'est réunie samedi 16 septembre, à 13 heures 1/2 dans le local de la Société, rue du Lycée.

L'Assemblée a procédé à l'admission des membres suivants : MM. Ferdinand Bessing, pre à Lagardelle ; Ozanne, Econome de l'Ecole Normale d'Instituteurs ; Monteil Jules, rédacteur à la Préfecture de Cahors ; Pechdo, Ingénieur agronome à Laramière ; Lacombe, Vice-Président du Comice Agricole de Catus ; Rougié, pépiniériste à Duravel ; Henras Jules, à Cabessut ; Roumègue Eugène, à Cabessut ; Dablanc, des Masséries, Président du Comice Agricole de St-Géry ; Cassan, Président du Comice Agricole de Lauzès ; Belvèze, Procureur de la République à Cahors ; Miran, à Caix par Luzech ; Girma, propriétaire au Montat ; Martory Jean, St-Pierre-Lafeuille.

Approbation des dispositions générales du concours des 29, 30 septembre et 1er octobre.

Désignation des membres du Jury avec lesquels doivent collaborer ceux choisis par le Conseil Municipal de Cahors et la Chambre de Commerce.

Approbation de la convention passée entre la Société d'Agriculture et la ville de Cahors au sujet de l'affectation de l'aile droite de l'Ancien Evêché à l'installation d'une *Maison de l'Agriculture*.

Vœu en faveur du maintien du monopole des tabacs par l'Etat.

Bons résultats donnés par la culture sarclée du blé. Augmentation du produit net de 250 à 300 francs à l'hectare ;

Vœu pour que la municipalité de Cahors dispose le foirail des bœufs de manière que les allées forment un dos d'âne prononcé le long duquel se rangeront naturellement les animaux ce qui favorisera leur présentation et leur examen.

Succès des expériences sur l'application du gaz pauvre produit par le charbon de bois et les brindilles aux tracteurs de labourage, 80 pour cent d'économie. Applications nombreuses.

Enregistrement

M. Maurel, receveur de l'enregistrement en non-activité, est nommé receveur à Labastide-Murat.

Hyménée

Lundi a été célébré à Cahors le mariage de notre vaillant compatriote le glorieux capitaine Delmas, officier de la Légion d'honneur, avec Mlle Boussac, la gracieuse fille du sympathique secrétaire de la mairie de Cahors.

De nombreux amis ont apporté aux jeunes époux leurs vœux de bonheur et de prospérité, auxquels nous sommes heureux de joindre les nôtres.

Quand la rue est encombrée...

Samedi, jour de foire, la rue Blanqui était embouteillée par un camion automobile qui est en permanence, par une voiture d'un propriétaire des environs, et par une charrette.

Les passants avaient la ressource de suivre le trottoir, mais les véhicules qui arrivaient du quai ou du Boulevard étaient... en carafe.

Un conducteur d'auto venant du quai et se dirigeant sur les Boulevards dut stopper et parlementer. Rien à faire. Ni camion, ni voiture, ni charrette n'étaient à déplacer. Et le conducteur reçut cette réponse consolante : « Si vous ne pouvez pas passer, faites demi-tour et vous n'avez qu'à suivre les quais. »

D'autres conducteurs de voitures reçurent même réponse. Et la rue resta embouteillée. C'est charmant ce qui se passe dans les rues de Cahors...

AVIRON CADURCIEN

Les matches d'entrainement qui ont eu lieu les dimanches 10 et et 17 septembre ont surabondamment démontré, malgré l'absence momentanée des joueurs militaires et scolaires, la nouvelle et puissante vitalité de l'A. C., et ont ouvert à la Commission de Rugby les plus grands espoirs.

Il ne sera point en effet difficile de former deux quinze premiers, solides, bien composés, avec les éléments nombreux que compte l'A. C. La Commission mettra certainement encore deux autres équipes sur pied. En outre l'A. C. produira sous ses couleurs, en temps et lieu, une équipe entièrement fournie par les éléments Martiniquais, cela grâce au dévouement des autorités militaires.

Tels sont les premiers résultats d'une fusion désirée par tous les sportifs raisonnables, et enfin réalisée.

Le premier match de la saison se déroulera le 1er octobre à 2 heures très précises. Il mettra aux prises la toute première équipe de l'U. S. de Fumel qui, par les succès obtenus l'an dernier, s'impose de plus en plus dans le Comité du Périgord-Agenais. La rencontre avec la 1re équipe cadurcienne sera passionnante de bout en bout : Fumel voudra sans nul doute conclure par une victoire, et effacer le souvenir du match nul de la saison dernière ; Cahors, offrira, nous en sommes convaincus, plus qu'une honnête résistance à une équipe de *série supérieure* et tiendra à ne pas débuter par une défaite sérieuse sur son propre terrain.

Les nombreux visiteurs qui seront, ce jour-là, à Cahors pour les fêtes agricoles ne manqueront pas d'aller passer quelques moments au Stade Lucien Desprats

⁂

La Commission de Rugby se réunira mercredi soir, 20 courant, à 8 h. 1/2, au Café de Bordeaux. Présence indispensable :

Préparation du match Limoges, organisation des équipes.

Terrible méprise

Dimanche matin, vers neuf heures, M. Marty, propriétaire à Marinhacle-Francal, chassait sur ses terres, quand il vit remuer dans un petit bouquet d'arbres, quelque chose de couleur marron, qu'il prit pour une fouine. Il s'embusqua dans un genièvre, à vingt-cinq mètres, puis tira...

Hélas ! ce qu'il avait pris pour une fouine, n'était autre que la manche marron du tricot de son berger, nommé Longuet, âgé de quarante-neuf ans, qui, sur une échelle, émondait de petits chênes pour les bestiaux.

La charge atteignit le malheureux à la figure et à la poitrine, causant une mort presque instantanée. Le docteur O. Soulhié, a procédé aux constatations légales et la gendarmerie fait son enquête.

La victime était très connue et estimée du monde agricole des environs. Veuf, père d'une jeune femme de vingt ans, il venait d'être grand-père depuis peu de temps. L'auteur involontaire de ce malheur est très honorablement connu et sa douleur est profonde.

Foire du 16 Octobre 1922

La foire du 16 septembre a été peu importante. Cours pratiqués :

Bœufs gras, de 120 à 135 fr. les 50 kilos ; vaches grasses, de 95 à 115 fr. ; bœufs de travail, de 2.200 à 4.500 fr. la paire ; vaches de travail, de 1.300 à 2.500 fr. ; bouvillons, de 600 à 1.500 fr.

Porcelets, de 60 à 120 fr. pièce ; moutons gras, 1.30 ; agneaux, 1,40 le demi-kilo ; brebis d'élevage, de 80 à 140 fr. pièce.

Poules grasses, 3,75 ; poulets, 4 fr. ; canards, 3,50 ; lapins privés, 1.50 le demi-kilo ; œufs, 5,25 la douzaine ; pigeons, 4,50 la paire.

COUR D'ASSISES DU LOT

Audience du 18 septembre 1922

Meurtre

La session de la Cour d'assises du Lot (3e trimestre) s'est ouverte à Cahors lundi matin sous la présidence de M. Langlade, Conseiller à la Cour d'Appel d'Agen, assisté de MM. Grimal, président, et Trech, juge au siège.

Une seule affaire est inscrite au rôle de cette session : c'est celle du nommé Carrières Frédéric, âgé de 54 ans, propriétaire à Trespoux-Rassiels, qui est poursuivi pour meurtre de son voisin Alain Crayssac, 50 ans, propriétaire à Trespoux-Rassiels.

Cette affaire sort de la banalité : en effet, ce qui paraît paradoxal, c'est de voir sur le banc des accusés Carrières Frédéric, qui proclame son innocence, alors que son fils, qui s'accuse d'être lui-même l'auteur du meurtre, est laissé en liberté.

On a rarement vu situation identique : et cependant l'accusation ne veut pas admettre d'autre coupable que Carrières père.

Le soir du crime, Carrières père et fils quittèrent précipitamment Trespoux-Rassiels et vinrent à Cahors. Ils eurent le temps de se concerter, car, à ce moment-là, ils ne pensaient pas que la victime, Crayssac, succombât aux blessures qu'elle avait reçues.

Carrières père tint, paraît-il, à son fils le raisonnement suivant : « Si je suis poursuivi en justice, je serai condamné, et Crayssac ne manquera pas de me réclamer des dommages-intérêts, que je serai condamné à payer : et il peut nous « faire manger » la propriété et ce que je possède.

« Au contraire, si c'est toi qui te déclare coupable, tu t'en tireras avec quelques années de prison, mais comme tu ne possèdes rien, on ne pourra pas te faire payer des dommages-intérêts. »

Quand, le lendemain du crime, le Parquet vint enquêter à Trespoux, qu'il interrogea Carrières et son fils, ce dernier s'avoua coupable.

Malheureusement, il y avait eu des témoins, et ceux-ci affirmèrent que c'était Carrières père qui avait tué d'un coup de fourche Crayssac.

L'audience est ouverte à midi : il est procédé au tirage au sort des jurés : puis M. Galtié, commis-greffier, donne lecture de l'acte d'accusation.

Acte d'accusation

Deux propriétaires du hameau de Larroque, commune de Trespoux-Rassiels, nommés Carrières Frédéric, âgé de 54 ans et Crayssac Alain, âgé de 50 ans, vivaient, ainsi que leurs familles, depuis plusieurs années, en mauvaise intelligence Maintes discussions s'étaient élevées entre eux pour des motifs futiles, parfois même, ils en étaient venus à des actes de violence.

Le 6 mai dernier, à la tombée de la nuit, le fils Carrières Edouard rentrait chez lui, portant une fourche sur l'épaule et suivait un petit chemin rural qui passe devant la maison Crayssac.

Apercevant devant la porte le fils Crayssac Emile, il l'invectiva grossièrement. Une violente altercation se produisit entre les deux jeunes gens qui, bientôt, en vinrent aux mains.

Au bruit de la querelle, Carrières Frédéric accourait sur les lieux. De son côté, Crayssac Alain, voyant la situation critique dans laquelle se trouvait son fils qui, de constitution peu robuste, était aux prises avec deux adversaires plus vigoureux que lui, s'empressait d'accourir pour lui porter secours. Il était arrivé auprès du mur de clôture qui sépare sa propriété du chemin rural, lorsque Carrières Frédéric saisissant la fourche que son fils avait déposée au début de la rixe, s'avançait tout à coup vers lui et le frappait violemment sur la tête avec cet instrument.

Crayssac Alain tombait aussitôt inanimé sur le bord d'un tas de fumier, perdant son sang en abondance Le coup avait été porté avec une si grande violence que la boîte crânienne de la victime, du côté gauche, avait été défoncée et fracturée.

Suivant les constatations médico-légales, cette blessure devait fatalement entraîner la mort de Crayssac qui, en effet, succomba le lendemain sans avoir repris connaissance.

Dès le lendemain du crime et pendant tout le cours de l'instruction, Frédéric Carrières a toujours soutenu que ce coup de fourche mortel n'avait pas été porté par lui, mais par son fils Edouard Carrières.

Celui-ci, de son côté, a constamment confirmé, à cet égard, les déclarations de son père. L'un et l'autre soutiennent que Crayssac père, après avoir pris part à la rixe sur le chemin public avait poursuivi et menacé Frédéric Carrières d'un bâton. Voyant le danger auquel celui ci était exposé, son fils était accouru et il avait porté à l'agresseur de son père le coup de fourche qui l'avait terrassé.

Mais l'inexactitude de ce récit qui paraît imaginé dans le but d'égarer la justice et d'échapper aux responsabilités civiles de cette affaire, résulte manifestement des témoignages recueillis et des constatations matérielles établissent que la victime a été frappée avant d'avoir pu parvenir sur le chemin public, lieu de la scène.

La culpabilité de Frédéric Carrières résulte non moins nettement des propos tenus par lui, sur les lieux mêmes du crime, dans la soirée du 6 mai. L'accusé a déclaré, en effet, qu'il avait brusqué Alain Crayssac avec le manche de la fourche de même qu'il s'est écrié aussitôt après son acte criminel, que s'il avait eu un fusil, il aurait aussi bien donné un coup de fusil à Crayssac qu'un coup de fourche.

L'accusé n'a pas d'antécédents judiciaires et les renseignements recueillis sur son compte le représentent comme étant d'un caractère orgueilleux et violent.

Après la lecture de l'acte d'accusation, le Président procède à l'interrogatoire de l'accusé. Carrières affirme son innocence. Crayssac, armé d'un bâton, le poursuivait : c'est alors que son fils a saisi la fourche et a frappé Crayssac qui tomba. Au cours de la rixe, Carrières prétend avoir été égratigné par Crayssac.

C'est ce système que soutient tout le temps Carrière et que confirme son fils.

Les témoins sont entendus. La femme et le fils Crayssac affirment que c'est Carrières père qui a frappé. Le témoin Alibert déclare que Carrières a dit que s'il avait eu un fusil il n'aurait pas hésité à tirer sur Crayssac.

M. Cavalié, maire donne des renseignements sur Carrières et la victime. Carrières est un peu vif, Crayssac était un homme serviable.

Des témoins interrogés sur le point de savoir si Carrières avait des égratignures sur le visage, le soir de la rixe, répondent qu'ils n'on rien vu.

Le témoin Delon dit que Crayssac était violent et s'attire une verte réplique de la veuve Crayssac.

Après l'audition des témoins à charge, l'audience est suspendue à 6 h. 1/4 et reprise à 6 h. 1/2. Le défilé des témoins à décharge — ils sont 18 — commence. Tous viennent donner des renseignements de moralité sur l'accusé, qu'ils représentent comme un travailleur, un peu vif, mais sérieux. Ces témoignages n'apportent rien de nouveau pour la clarté des débats.

L'audience est levée à 7 h. 3/4 et renvoyée à mardi matin.

⁂

Audience du 19 septembre

L'audience est ouverte à 8 heures. M. Andrieux, Procureur de la République, prononce son réquisitoire. Il demande au jury de condamner Carrières.

Après plaidoiries de Me Lacaze pour la partie civile, et de Me Tassart pour l'accusé, le jury rapporte un verdict affirmatif avec circonstances atténuantes.

Carrières est condamné à 4 ans de prison.

La Cour, faisant droit à la demande de la partie civile, condamne Carrières à 15.000 francs de dommages-intérêts.

La session est close.

Fête votive

La jeunesse des Tuileries a l'honneur d'informer le public que la fête locale des Tuileries, oubliée depuis longtemps, aura lieu le dimanche 24 septembre à 16 heures.

Nous comptons sur une foule nombreuse pour faire renaître un peu de gaîté.

Réunion

Les ouvriers de l'alimentation de la ville de Cahors sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu jeudi 21 septembre courant à 21 heures, café de Bordeaux, salle 1er étage. Ordre du jour : organisation d'un bal corporatif. Sont compris dans la corporation les ouvriers : pâtissiers, boulangers, cuisiniers, bouchers, charcutiers, épiciers, garçons de café et d'hôtel.

UNE PÉPINIÈRE D'ÉTOILES DE CINÉMA

La jolie étoile de cinéma élue par la région de l'Est et sa charmante rivale nommée par Paris, étaient toutes deux sténo-dactylo à la Maison Tokalon, connue pour sa crème de beauté : Voilà deux employées qui font honneur à leur maison !

Lauzès

Droit de stationnement. — Il y a quelques années, le conseil municipal de Lauzès, décida à l'unanimité, que les jours de foire, il serait perçu un droit dit de « stationnement » sur les bœufs et les brebis, et cette taxe est perçue depuis.

Nous avons reçu à cet effet, la note suivante qu'on nous prie d'insérer :

« Par suite du grand mécontentement qui règne dans les communes composant le Canton de Lauzès, un groupe de maires de quelques communes, se sont rendus dimanche dernier 10 courant, chez M. Delfour, maire de Lauzès, chef-lieu de canton, lui exprimer, à leur nom et au nom des maires absents, le désir de la population de voir disparaître, au moins en partie, le droit de stationnement du bétail, les jours de foire de Lauzès. Le paysan trouve que le chef-lieu de canton pourrait se contenter des autres avantages, tels que droits sur les marchands étalagistes, volailles, foies d'oies, etc...

De plus, le chef-lieu de canton a dans ses murs : médecin, pharmacien, percepteur, juge de paix, huissier, greffier, gendarmerie, notaire, employé des Tabacs, Postes et télégraphes, divers négociants tels que boucher, quincaillier, horloger, mécanicien, et il ne se passe pas de jours, que nombre de personnes des communes voisines ne viennent au chef-lieu pour leurs besoins personnels ce qui est une source de bénéfices pour Lauzès. Les propriétaires qui fréquentent les foires estiment donc que cette taxe dite de stationnement sur les bestiaux devrait être supprimée.

M. le maire de Lauzès a promis à ses collègues, de convoquer son conseil municipal, de l'entretenir de cette démarche, et de les aviser du résultat. Espérons que le conseil municipal de Lauzès, s'inspirant des mobiles très justes invoqués par MM. les maires des communes du canton, aura à cœur de leur donner satisfaction, en abolissant purement et simplement, la décision précédemment prise.

Floressas

Notre recette auxiliaire. — Vendredi dernier M. Couderc agent principal à la surveillance attaché à la direction des Postes du département du Lot s'est rendu à Floressas procéder à l'installation de Mme Puibasset comme gérante de la recette auxiliaire municipale des Postes créée par décision de M. le Directeur en date du 22 juillet 1922.

Cette recette qui a commencé à fonctionner samedi 16 septembre est appelée à rendre de grands services aux habitants de notre petite commune.

Vire

Nécrologie. — Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de Mme A. Durou, épouse du sympathique maire de Vire, décédée à Duravel presque subitement à l'âge de 66 ans.

Appartenant à une famille très estimée dans la région, affable et serviable, la défunte emporte les regrets unanimes de tous ceux qui l'ont connue.

Ses obsèques ont eu lieu mercredi matin au milieu d'une grande affluence.

Dans cette douloureuse circonstance nous adressons à M. Durou, et à sa famille si cruellement éprouvée, l'hommage de nos sentiments de sincères condoléances.

Figeac

Le Centenaire de Champollion. — Dimanche, la vieille petite cité de Figeac célébrait le centenaire de la découverte qui illustra le nom d'un de ses enfants Jean-François Champollion.

C'est à Paris, où il habitait avec son frère aîné, Champollion-Figeac, 28, rue Mazarine, en face de l'Institut, que Champollion le jeune, après de longues recherches, eut l'intuition subite du mystère des hiéroglyphes, le 14 septembre 1822. Mais, c'est à Figeac que Jean-François était né comme son frère. Sa famille, originaire du Dauphiné, y tenait une boutique de librairie, où Champollion le jeune, suspect de libéralisme, dut se réfugier après la Restauration et où il écrivit ses premières études d'égyptologie.

Favorisées par un temps magnifique, les fêtes ont commencé samedi soir par une brillante retraite aux flambeaux avec le concours de plusieurs fanfares.

Une foule considérable circulait dans les rues dont les maisons étaient pavoisées et illuminées de façon superbe.

Après la retraite aux flambeaux, eut lieu au théâtre municipal une conférence par M. Cros, professeur au Collège de Figeac, sur la vie et l'œuvre de Champollion. Cette conférence très étudiée fut vivement appréciée par les nombreux auditeurs qui firent un légitime succès au distingué professeur.

Dimanche matin, Figeac s'éveilla sous sa parure de fête : des guirlandes, des trophées, des fleurs partout, à profusion. Dès la première heure, la foule arrive de tous les cantons voisins. Les trains sont bondés et déversent des flots de voyageurs qui viennent prendre part aux fêtes.

A 11 heures, l'avenue de la Gare est noire de monde. On attend l'arrivée de M. Colrat, sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil. La réception a lieu à la gare. Il est salué par M. Pezet, maire de Figeac ; MM. Brisard, préfet du Lot ; Pépin, secrétaire général ; les sous-préfets de Figeac et de Gourdon ; Loubet, de Monzie, Fontanille, sénateurs ; Delmas, prince Murat, députés ; plusieurs conseillers généraux et d'arrondissement, des maires des communes de l'arrondissement sont également présents à la réception

Le cortège officiel quitte la gare pour se rendre à la mairie où ont lieu les réceptions officielles.

Pendant ce temps les fanfares et les orphéons se font entendre.

A midi, un déjeuner intime auquel assistaient les personnalités politiques a été servi à l'hôtel David. Des toasts furent portés par MM. le Préfet, de Monzie et Colrat.

Après le banquet, le cortège officiel se rend sur la place de la Raison où a lieu la cérémonie d'hommages à Champollion.

Des discours ont été prononcés par MM. Pezet, Loubet, Grangié, Trapps, président de l'Association des Etudiants, Delmas, prince Murat, Fontanilles, de Monzie.

M. Colrat prend la parole : il rappelle la vie et les travaux de Champollion et a montré toutes les conséquences de sa découverte.

« Pour l'historien la découverte de Champollion a reculé les bornes de son domaine quatre ou cinq mille ans au delà des âges homériques. Nous pouvons maintenant lire et comprendre une série ininterrompue de documents qui va de temps néolithiques aux temps gréco-romains et qui jette des flots de lumière sur les origines si obscures et si contestées du mariage, de la famille, de la tribu, de la cité, de l'Etat. Nous savons la chronologie des Pharaons. Fils des Dieux, protecteurs des cultes familiaux, grands prêtres dans le temple, guerriers, législateurs et constructeurs, ils nous apparaissent hiératiques dans leur sarcophage, comme les ancêtres des Césars de Rome. Nous savons leurs victoires et leurs revers, les traits de leur visage et les desseins de leur politique. Nous savons comment ils régnaient et comment vivait sous leur règne trois mille ans avant Jésus-Christ, le peuple d'Egypte. »

M. Colrat rappelle ce que fut cette civilisation qui cependant disparut car dit-il, les civilisations ne sont pas à l'abri des vicissitudes humaines.

« Nous n'imaginons pas qu'une civilisations puisse disparaître. Et cependant l'histoire est là qui se répète inlassablement, implacablement. Une civilisation commence à mourir lorsque les citoyens se laissent diviser et corrompre.

« Au lendemain des jours sanglants où l'héroïsme des citoyens français a sauvé sur les champs de bataille la civilisation française, au pied de cette pyramide de gloire, la plus grande des temps, jurons que nous n'oublierons pas la leçon du passé et que, par nos vertus civiques dignes de nos morts, nous garderons l'héritage sacré de la terre et de l'Idée ! »

M. Colrat est vivement applaudi.

La cérémonie officielle est terminée : la foule se disperse dans les rues de Figeac où a eu lieu la fête populaire qui ne prend fin que tard dans la nuit.

Foire du 15 septembre. — La foire du 15 septembre a été peu importante à cause de la pluie qui n'a cessé de tomber.

Voici les cours pratiqués :

Bœufs d'attelage, 2.800 à 3.500 fr. la paire cochons gras 200 à 250 fr. le quintal ; veaux gras, 3 à 3 fr. 50 le kilo : très peu de blé et d'avoine à la halle ; poulets, 3 fr. 50 le demi-kilo : œufs, 5 fr. 50 la douzaine.

Fajoles

Réinhumation. — Samedi dernier, 16 Septembre, la réinhumation du soldat Dolou Louis a eu lieu au milieu d'une très nombreuse assistance.

Sur sa tombe, deux discours ont été prononcés l'un par M. Aussel, Maire, au nom du Conseil municipal, l'autre par M. Pradayrol instituteur, au nom des anciens combattants de Fajoles.

Salviac

Enfants imprudents. — En cette période de vacances les enfants sont trop souvent livrés à eux-mêmes et jouent sur nos places publiques sans surveillance.

Il n'est pas étonnant que des accidents surviennent.

Ces jours derniers, le jeune Gilbert Mainiol en jouant avec ses camarades avec le pressoir à pomme eût le doigt écrasé.

M. le Dr Cambornac appelé aussitôt lui donna les premiers soins.

Nos meilleurs vœux de prompt rétablissement.

Une mesure qui vient à son heure. — M. le maire de Salviac vient de faire défense de se livrer à la recherche des noix dans toute l'étendue de la commune.

Cette mesure vient à son heure, la noix en effet commence à tomber et sous peu les professionnels de la maraude n'hésitent pas le matin à l'aube de faire les recherches toujours fructueuses tant que le gaulage des noix n'a pas eu lieu.

Il faut absolument que ces habitudes cessent, elles ont été tolérées trop longtemps, nous sommes persuadés que le garde champêtre et la gendarmerie veilleront à l'exécution des ordres de l'autorité municipale.

Carnet blanc. — Nous apprenons le prochain mariage de M. Emile Dantony, propriétaire et trésorier du Syndicat des tabacs de Salviac avec Mademoiselle Pargadis Zélia Maria, de Tustal près Gourdon à qui nous présentons nos meilleurs vœux de bonheur.

BIBLIOGRAPHIE

Pendant ces vacances

« **La Belle Tentation** », par Mme L. GUILLET. Voici enfin un livre dont la lecture est un remède contre le découragement et les idées noires. Son optimisme fin et spirituel fait ressortir les grâces et les charmes de la vie quotidienne. Il chante harmonieusement ces Petits bonheurs, à la portée de tous, dont nous ne reconnaissons point assez la valeur. (Bernard Grasset, Editeur).

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 50.

Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres primitivement fixé à jeudi prochain s'est réuni ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Millerand.

⁂

L'ITALIE ET L'ORIENT

De Rome : Le Conseil des Ministres qui s'est tenu hier soir, a examiné la situation créée par l'attitude de l'Angleterre dans la question d'Orient.

L'Italie confirmera à Londres son opinion de ne pas prendre part aux opérations d'Orient.

Elle favorisera la réunion rapide d'une conférence à Venise à condition que les bases de la discussion ne soient pas contraires au programme national ottoman.

Elle fera, de concert avec la France, une nouvelle démarche au Foreign Office pour atténuer l'intransigeance britannique.

⁂

L'ATTITUDE DES TURCS

Ferid bey, représentant des Kémalistes, aurait déclaré que les troupes ottomanes ont l'intention d'occuper Chanak, mais qu'elles ne marcheront pas sur Constantinople.

⁂

LES RENFORTS ANGLAIS

De Londres : Des renforts Britanniques venant de Malte sont arrivés à Chanak. D'autres renforts sont en route.

Des patrouilles de cavalerie Turque venant de Smyrne ont atteint la frontière de la zone neutre, en face Chanak.

⁂

Lloyd Georges à Genève

De Londres : On croit que Lloyd George renoncera à aller à Genève, lord Balfour et M. Fischer étant d'accord pour trouver préférable que le Premier anglais s'abstienne.

AVIS

M. Philippe COUAILLAC, domicilié à Trébaïx, commune de Villesèque, prévient le public qu'il ne paiera pas les dettes que pourrait contracter sa femme Léonie COUAILLAC, née ROUME, qui a quitté le domicile conjugal.

Une excellente Recette

Pour faire soi-même un bon vin fortifiant, rien n'est plus facile : achetez chez votre pharmacien un flacon de Quintonine, que vous verserez dans un litre de vin de table. Instantanément, vous obtiendrez le meilleur fortifiant pour tonifier le sang, les nerfs et guérir la faiblesse, la fatigue, le surmenage, l'anémie et la neurasthénie.

La Quintonine est un extrait concentré à base de quinquina, cola, coca, fer et glycérophosphate de chaux. Elle est cinq fois plus active que l'extrait de quinquina et d'un goût plus agréable. Le flacon 2 fr. 75.

Pharmacie Orliac à Cahors.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Ch. DELROUX, machiniste à la Cie d'Orléans, Madame Ch. DELROUX, née FOURMY et leur fille ;

Monsieur Abel FOURMY, commis des Postes à « Paris Central », Madame Abel FOURMY et leur fils ;

Monsieur Benjamin FOURMY, capitaine retraité, chevalier de la Légion d'honneur, Madame Benjamin FOURMY et leur fille ;

Madame veuve R. BAILLY et son fils ;

la famille et les amis vous font part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame veuve FOURMY

Née Marie PONS

décédée le 18 septembre, à l'âge de 72 ans, munie des sacrements de l'église, en son domicile, 24, rue du Cheval Blanc.

leur mère, belle-mère, grand'mère, sœur et tante.

On se réunira au domicile mortuaire le mercredi 20 septembre à 9 h. 1/4.

(Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.)

REMERCIEMENTS

Les familles BARRIÈRES, REDON, DARTOUT, BOURROIS, DUMONTEIX et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Marie REDON

Epouse BARRIÈRES

AVIS

VENTE

DE

Fonds de Commerce

Suivant acte sous-seings privés en date à Cahors du seize septembre mil neuf cent vingt-deux,

Monsieur ESTAMPES Léon, négociant à Cahors, rue Georges-Clemenceau, numéro 7,

A vendu à Monsieur ROLLÈS Eugène, négociant, rue des Badernes, à Cahors,

Le fonds de commerce de chapellerie qu'il exploite, rue Georges-Clemenceau, numéro 7, à Cahors.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours qui suivront la deuxième insertion, au cabinet de Maître LACOSSE, ancien avoué, 7, rue Georges-Clemenceau, à Cahors, où il est fait élection de domicile par les parties.

Pour première insertion :

E. ROLLÈS.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)

Le Gérant : A. COUESLANT.

MINISTÈRE DES RÉGIONS LIBÉRÉES

Vente de Stocks

Le Ministère des Régions Libérées vend en petits lots des matériels divers stockés dans des dépôts de la Région Parisienne et chez des fournisseurs titulaires de marchés passés avec les Services Centraux de Reconstitution.

Consulter la liste détaillée des lots ainsi que le cahier des charges relatif à cette vente à la Préfecture de chaque Département ainsi qu'au Ministère des Régions Libérées, 120 *bis*, Boulevard du Montparnasse, à Paris, téléphone Gobelins 44-85, où tous renseignements complémentaires seront donnés.

Les offres devront parvenir avant le 16 Octobre 1922 sous double enveloppe à M. le Ministre des Régions Libérées (Direction Générale de la reconstitution immobilière et des services techniques), 223, rue St-Honoré, à PARIS.

Feuilleton du « Journal du Lot » 22

L'AFFAIRE RICHARD

D'après BURFORD-DELANNOY

PAR

E.-Pierre LUQUET

VIII

LE RÉVEIL DE PAUL VERNIER

Mais l'instinct de la conservation se réveilla tout à coup dans le cœur de Paul Vernier, et l'incita subitement à la plus extravagante des activités.

Quoi ?... rester là... se faire prendre, sans avoir rien tenté pour se protéger ? Non ! Fuir, il fallait fuir, immédiatement !

Il saisit son pardessus et son chapeau qui étaient restés sur une chaise, et sortit en courant du cabinet de travail.

— Oui... fuir ; j'ai de l'argent... de quoi m'en aller loin. On me soupçonnera certainement, puisqu'on saura que je suis resté seul avec lui, mais quoi... si j'ai su me rendre introuvable ?...

Il avait atteint la porte d'entrée.

Il ne faut plus courir, pensa-t-il, je me vendrais.

Il mit son pardessus, qu'il avait jusqu'alors gardé sur le bras, ouvrit et referma doucement la porte ; son cœur battait à rompre.

Mais la maison était calme et silencieuse. La porte de la rue était déjà ouverte, cependant. Il sortit sans avoir rencontré personne.

Sauvé !

La rue était peu animée, bien qu'il fît grand jour. Les derniers balayeurs, quelques employés, des jeunes filles gagnant un travail matinal.

— Sauvé ! pensa-t-il encore. Mais il faut qu'avant une heure j'aie quitté Paris, parce qu'alors le crime sera découvert — mon crime ! oh ! c'est abominable ! — et les gares seront surveillées par les agents de la sûreté.

Il traversa la place du Châtelet, dont il se trouvait très rapproché, et prit le quai de la Mégisserie. Il lui semblait que les gens le regardaient de façon particulière, et que son crime devait être écrit sur son front. Un agent de police l'approcha ; son sang s'arrêta dans ses artères, et il faillit tomber.

Il s'engagea sur le Pont-Neuf, couvert du brouillard matinal qui montait de la Seine.

Au milieu, il s'arrêta, étudiant en apparence le mouvement du fleuve. Mais il avait une main dans sa poche, et comptait six cartouches, dont une vide !... Un mouvement preste, au moment où personne ne passait auprès de lui, et les petits objets de métal partaient, au-dessus du parapet, dans l'eau agitée de remous jaunâtres.

Puis, ce fut le tour du revolver, il disparut, faisant à peine jaillir quelques gouttes. Personne n'avait rien vu ; personne n'avait rien remarqué.

Le quai Conti ; le quai Malaquais ; le quai Voltaire ; le quai d'Orsay.

Vingt minutes plus tard, Paul Vernier roulait vers Bordeaux, d'où partent les grands bateaux qui font le tour du monde.

IX

DEUX LETTRES

L'homme propose et Dieu dispose, dit un adage populaire. Cet adage trouve souvent son application au cours de notre existence, où l'imprévu tient une large place. N'est-il pas arrivé à chacun de nous de construire des projets où tout s'arrangeait pour le mieux, où le moindre détail était prévu, et d'exécuter ensuite justement le contraire de ce qu'il avait été projeté, parce qu'un grain de sable était venu se mettre à la traverse.

Durand avait l'intention formelle de se trouver rue de Rivoli au moment où le cadavre de Dominique serait découvert. C'était pour lui d'une importance capitale, à cause du malencontreux papier signé dans un moment de véritable aberration — il en apparaissait du moins ainsi à présent — et qui pouvait le conduire si loin en compagnie de son complice. Il avait juré à celui-ci, affolé et emplissant au hasard des valises, que rien au monde ne l'empêcherait d'être chez l'avocat en même temps que le premier qui y pénétrerait. Il n'y fut pas, cependant, et il lui aurait été bien impossible d'y être..

Durand avait passé le reste de la nuit chez Dallas, qui attendait avec impatience l'heure où il pourrait prendre le train pour le Havre. Il y resta même quand le capitaine eut été parti, car il ne voulait pas traverser Paris deux fois pour aller chez lui, et se mettre à la merci possible du hasard malencontreux.

Vers sept heures, il sortit à son tour, remit la clef de Dallas à sa concierge en expliquant que le capitaine était parti pour un court voyage, et monta en voiture.

Cette voiture, il n'eut pas à la choisir, parce qu'à cette heure matinale, où le jour paraissait à peine ce véhicule errait seul dans la rue de Châteaudun. C'était un assez pauvre équipage, qui avait dû traîner toute la nuit le pavé de Paris, et dont le cocher somnolait malgré le froid et le brouillard.

Aux environs des Halles le fiacre acrocha un refuge qui le renvoya sur un tramway à traction électrique en marche. Il s'ensuivit un fracas épouvantable et tout s'immobilisa. Durand fut tiré du fiacre absolument inconscient, porteur de contusions sérieuses, et lamentablement tailladé par les éclats de vitres. Il avait reçu en outre un choc nerveux sérieux qui agravait sa situation.

Le cocher par un miraculeux hasard, n'avait que des égratignures, et sa rossinante n'avait pas souffert.

Durand fut transporté dans une pharmacie, où on l'examina. Il n'avait rien de grave, mais il fut impossible de le faire sortir de son évanouissement. On l'envoya à l'Hôtel-Dieu où il reprit conscience beaucoup plus tard.

Il s'éveilla tout enveloppé de bandelettes et incapable de bouger. Une courbature générale l'immobilisait ; en outre, son intelligence semblait obscurcie. Quand elle s'éclaira, le blessé demanda l'heure.

— Dix heures, lui répondit un infirmier.

Tout était fait ; l'irréparable était consommé. Dix heures !... Le cadavre était découvert depuis longtemps, là-bas, ainsi que le papier accusateur !... Que ce fût par Vernier ou par d'autres, le résultat était identique. La sûreté allait s'en saisir — c'était déjà fait, peut-être — et lancer ses meutes dans toutes les directions, à la piste de Dallas et de lui-même. Le capitaine était au Havre, ou très près d'y arriver. Mais en admettant qu'il débarquât sans encombre, il ne trouverait pas un paquebot précisément prêt à partir. Il lui faudrait aller à l'hôtel, c'est-à-dire se fourrer dans la gueule du loup. Dallas ignorait naturellement l'accident arrivé à son complice ; il se donnerait à peine le soin de se cacher ; rien n'était plus à espérer de ce côté-là.

Pour lui-même, Durand pouvait encore chercher un moyen de s'enfuir. Son entrée imprévue à l'hôpital l'avait jeté hors des voies où on devait normalement le rechercher ; il avait l'excellente habitude de ne jamais porter sur lui de papiers d'identité, si bien qu'il lui était loisible encore de donner un faux nom à l'administration de l'Hôtel-Dieu. Peut-être, en manœuvrant très habilement... Mais le filet tendu par la police devait être serré : Dominique Richard était un personnage important ; on ne classerait pas l'affaire avant d'avoir employé tous les moyens d'investigation.

(A suivre)

Vous pouvez avoir une **BICYCLETTE** POUR **20 Fr.** (Homme, Dame ou Enfant). Dem. Catal. à **M. GERMAIN**, r. Montebello, Ste-ADRESSE (Seine-Inf.)

ON DEMANDE

Une bonne Culottière

A la Maison PARIS-LONDON

SE PRESSER

Travail assuré toute l'année

On demande à acheter d'occasion

UNE BALANCE A PLATEAUX

Avec Poids

S'adresser au Bureau du Journal

MADAME... si vous avez des RÈGLES douloureuses ou irrégulières qui vous inquiètent envoyez-nous une enveloppe timbrée avec votre nom et adresse et vous lirez notre brochure. Laboratoires GEMOIL. 7. Rue Bernardin. LE HAVRE